

Distinction entre une enquête et une vérification



Contexte d'intervention

Enquête :

À la suite d'une **demande** soumise à la CFP par toute personne, qu'elle soit fonctionnaire ou non.

Vérification :

À l'**initiative** de la CFP, selon un plan annuel des activités de surveillance.

Objet d'analyse



Enquête :

Une ou des **situations particulières** survenues, en matière de gestion des ressources humaines, dans un ministère ou un organisme.

Vérification :

Ensemble de processus en gestion des ressources humaines mis en œuvre par un ou des ministères ou organismes.

Méthodologie

Enquête

(travail individuel) :

- Recueillir des témoignages ainsi que des preuves matérielles et documentaires pour établir les faits;
- Définir les critères du cadre légal et réglementaire en cours d'enquête;
- Analyser les données et les documents relativement aux critères définis.

Vérification

(travail en équipe) :

- Définir préalablement des critères de conformité à vérifier;
- Recueillir des documents et des données, puis les analyser relativement aux critères prédéfinis.



Résultats

Enquête ET vérification

- **Identification de non-conformités** dans les décisions et les processus en gestion des ressources humaines dans la fonction publique québécoise;
- **Recommandations visant la conformité** aux règles et aux pratiques établies en la matière.

